

## Communiqué pour les médias

Date 29 juillet 2008

### **Lutte contre les micropolluants d'origine industrielle Le canton et les industries chimiques valaisannes font stratégie commune**

**(I-VS).**- Les industries chimiques valaisannes et le Service cantonal de la protection de l'environnement (SPE) viennent d'adopter une stratégie commune pour lutter contre les substances d'origine industrielle indésirables dans les eaux. Les nouvelles exigences prévoient des normes plus sévères, qui permettent de poursuivre les améliorations enregistrées ces deux dernières années.

En 2004, les analyses réalisées par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) mettaient en évidence toute une palette de produits chimiques dans les eaux du lac. Plusieurs pesticides et résidus de médicaments, notamment ceux retrouvés dans les concentrations les plus élevées, provenaient des industries chimiques valaisannes. Le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, également membre de la délégation suisse de la CIPEL, chargea son Service de la protection de l'environnement (SPE) de prendre contact avec ces entreprises pour une action immédiate; des normes plus sévères furent imposées en 2005 déjà.

L'adoption de la ligne directrice "Stratégie micropolluants – Valais" par le groupe de travail formé des représentants des principales usines chimiques du canton et du SPE permet aujourd'hui de franchir une nouvelle étape. Fruit d'une bonne et active collaboration entre les partenaires, cette stratégie définit des exigences élevées pour le rejet dans le Rhône des eaux usées industrielles, après leur traitement dans les stations d'épuration.

#### **Normes trois fois plus sévères**

La ligne directrice prévoit de diminuer d'un facteur trois les rejets de pesticides par rapport aux exigences fixées en 2005. Les rejets des différents pesticides ne devront plus excéder 200 g par jour d'ici 2010, alors que des dizaines, centaines voire des milliers de tonnes de ces différentes substances sont fabriquées ou conditionnées chaque année dans les usines valaisannes. Les mêmes exigences sont également fixées pour les résidus de médicaments, alors qu'aucune norme concrète n'existait jusqu'à présent ni au niveau fédéral ni au niveau cantonal. La ligne directrice fixe également des exigences pour les autres micropolluants d'origine industrielle.

Avec cette ligne directrice, actuellement unique en Suisse, les industries valaisannes et le canton du Valais concrétisent les principes fixés dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux. La ligne directrice répond ainsi à la nécessité de disposer, aussi bien du côté de l'industrie que des autorités, d'objectifs clairs, quantifiables et contrôlables en matière de micropolluants d'origine industrielle. Dans sa prise de position, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) relève que "la ligne directrice est conforme aux exigences légales et permettra de poursuivre les améliorations enregistrées ces deux dernières années".

### **Amélioration notable de la qualité des eaux déjà constatée**

Les analyses systématiques des eaux du Rhône et du Léman montrent que les mesures déjà mises en place par l'industrie ont permis une diminution notable des rejets des substances fabriquées par les usines valaisannes. Ainsi, entre 2005 et 2007, les concentrations de pesticides d'origine industrielle ont diminué de plus de moitié dans les eaux du Léman. Il s'agit cependant de rester vigilant et de poursuivre les efforts, en particulier pour les médicaments dont les concentrations ont moins fortement diminué.

### **Informations complémentaires sur les micropolluants**

Les micropolluants sont des substances détectées dans les eaux et qui peuvent engendrer des effets néfastes sur les écosystèmes ou sur l'homme, même à de faibles concentrations. Les métaux lourds ainsi que diverses substances produites par l'industrie font partie des micropolluants.

Ces substances, indésirables dans les eaux, sont utilisées dans des produits de consommation courants tels que produits cosmétiques, médicaments, contraceptifs, produits de nettoyage, matériaux de construction, pesticides, etc. Les micropolluants peuvent être rejetés dans les lacs et cours d'eau par les industries fabriquant ces substances, être entraînés par les eaux de pluie à partir de terrains traités avec des produits phytosanitaires ou par le biais des réseaux communaux d'évacuation des eaux. Une lutte efficace contre les micropolluants implique donc des efforts dans ces différents secteurs :

- La ligne directrice "Stratégie micropolluants - Valais" permet, au niveau valaisan, de réduire fortement les rejets d'origine industrielle.
- Les milieux agricoles ont déjà drastiquement réduit les doses de produits phytosanitaires appliqués. L'utilisation de désherbants sur les routes, les chemins, les places et leurs abords est également interdite par la législation fédérale.
- L'OFEV a pour objectif de réduire les rejets de micropolluants qui proviennent de l'évacuation des eaux usées communales. A cet effet, l'OFEV a lancé en 2006 un projet "Stratégie MicroPoll" dont les résultats, attendus pour 2009, permettront d'élaborer une stratégie en matière d'évacuation des eaux urbaines.

#### ***Note aux rédactions***

***Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à  
Cédric Arnold, chef du Service de la protection de l'environnement (027 606 31 55)***

#### ***Annexe***

***Ligne directrice "Stratégie micropolluants VS"***